



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Solutions de réduction de l'impact des plans d'eau sur cours d'eau

Les aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Jacques Mourin - Direction des politiques d'intervention

Vendredi 24 juin 2022

Objectifs d'intervention sur les plans d'eau

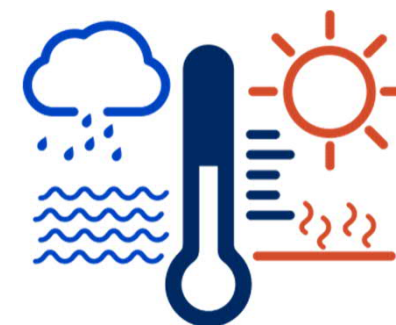
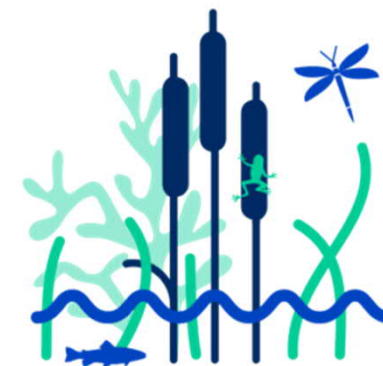
Réduire les pressions pour atteindre les objectifs du Sdage, en particulier le bon état des eaux

S'adapter et anticiper les effets du changement climatique

Mettre en place une gestion économe et équilibrée des prélèvements en eau

Privilégier une logique collective et d'intérêt général

Des actions concertées, sur volontariat des acteurs locaux



Le budget du 11^e programme révisé – 2019-2024

Un programme :

- _Incitatif
- _Sélectif
- _Lisible
- _Simple
- _Territorialisé

Fiche action QUA_6

Fiche action MAQ_3



Entrée « milieux / continuité »:

Effacement de plan d'eau, restauration d'un cours d'eau par contournement d'un plan d'eau sur cours d'eau, sans financement du maintien du plan d'eau

MAQ-3 continuité



Entrée « quantitatif »:

Résorption de déficit quantitatif, suppression de prélèvements impactants, via économies d'eau et substitution

QUA-6, dans le cadre des PTGE pour les usages agricoles.



Restaurer les milieux aquatiques

Effacement de plan d'eau



Sur tout le bassin Loire-Bretagne



70% d'aide AELB (jusqu'à 100% dans le cadre d'appels à projets).



Les dépenses de compensation ou de maintien des usages ne sont pas éligibles.

Restaurer les milieux aquatiques

Contournement d'un plan d'eau sur cours



En liste 2 de l'article L.214-17 du code de l'environnement ou en ZAP anguille

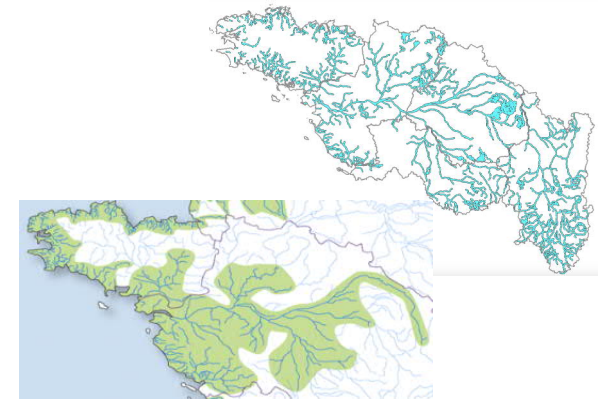


50 % d'aide AELB

- Sont retenues les dépenses concernant directement le cours d'eau :

profilage du cours d'eau respectant une bonne fonctionnalité, seuil de répartition passif assurant l'alimentation du bras de contournement

- Non éligibles : les dépenses de compensation en cas de réduction de surface, de maintien du plan d'eau (digues, vannes, enrochements, étanchéité...) et des usages.



Economiser et partager l'eau

Effacement de plan d'eau et création de retenue de substitution

Référence des volumes autorisés, au titre de l'impact des prélèvements irrigation en plans d'eau en période de basses eaux,

Si et seulement si :



- ✓ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau approuvé par préfet (instruction du 7 mai 2019)
- ✓ Territoires en déficit quantitatif
 - Volumes Prélevables en basses eaux plus faibles que les volumes prélevés autorisés
- ✓ Propriété collective de la retenue de substitution
- ✓ Gestion collective par un OUGC ou autre cadre équivalent



70% d'aide AELB

Coût plafond 6,5 €/ m³ de capacité utile (hors études de conception et d'incidence)



- Non éligibles : réseau de distribution aval de la retenue et compteurs sur les pompages entrants et sortants de la retenue

Economiser et partager l'eau

Déconnexion : isolement du réseau hydrographique

Financement au titre de l'impact des prélèvements irrigation en plans d'eau en période de basses eaux :

Si et seulement si :



- ✓ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau approuvé par préfet (instruction du 7 mai 2019)
- ✓ Territoire en déficit quantitatif
 - Volumes Prélevables en basses eaux plus faibles que les volumes prélevés autorisés
- ✓ Gestion collective par un OUGC ou autre cadre équivalent
- ✓ Déconnexion effective vis-à-vis des eaux de surface et de la nappe d'accompagnement, à démontrer par le maître d'ouvrage en tenant compte de la géologie et de la conception du plan d'eau.



70% d'aide AELB

Coût plafond 6,5 €/ m³ de capacité utile (hors études de conception et d'incidence)

- Sont retenues les dépenses concernant l'isolement du réseau hydrographique (hors étanchéification artificielle), d'alimentation en période de hautes eaux.
- Suivi exigé sur la base d'indicateurs adaptés aux objectifs.



Pour toute demande d'aide

Régularité et conformité au Sdage de l'ouvrage, si maintenu.

Travaux déclarés ou autorisés

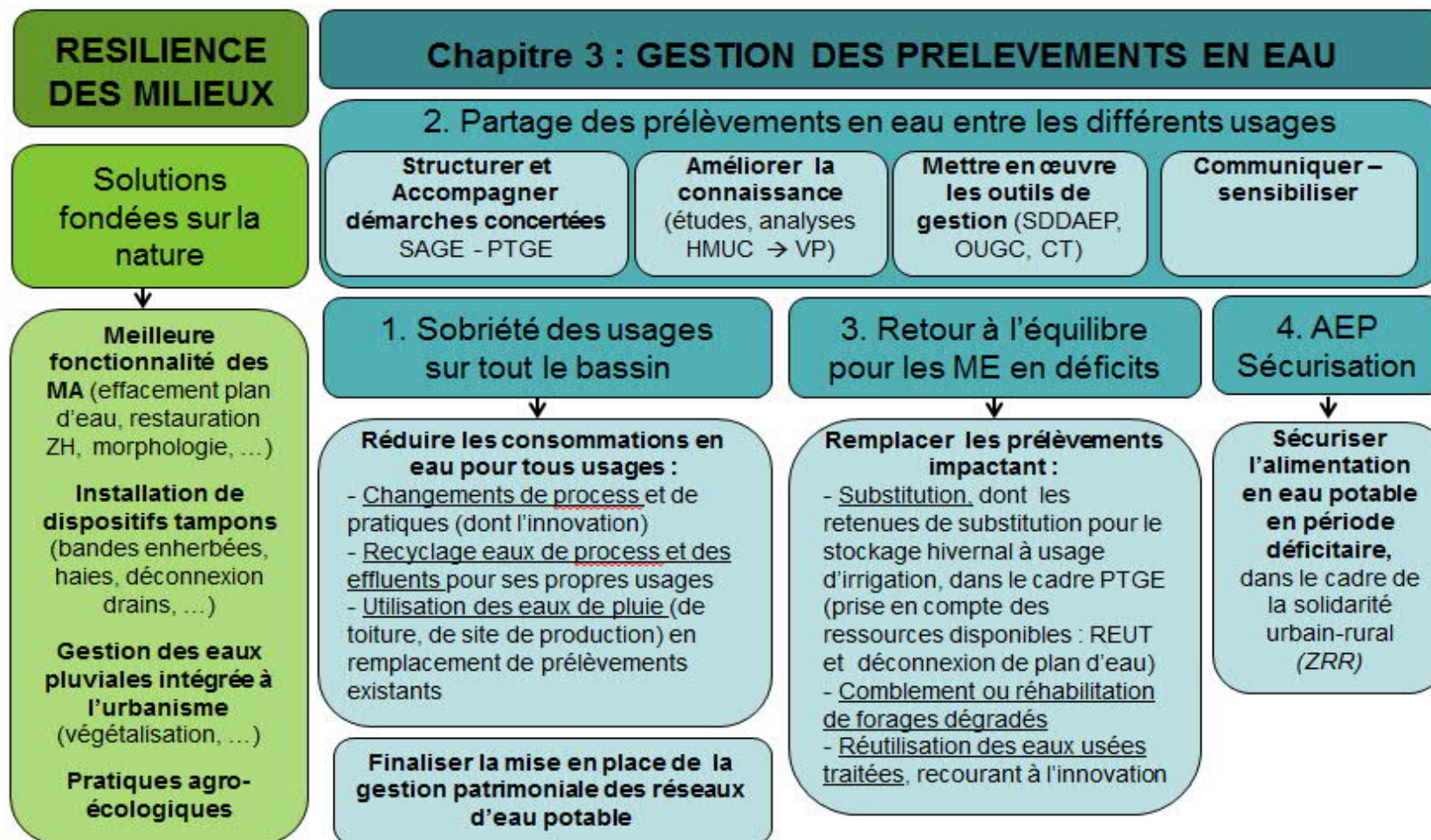
Cofinancement possibles (conseil régional...), dans le respect de l'encadrement européen des aides d'Etat

Cas des ouvrages d'hydraulique agricole

Conditionné également au respect du cadre

_du Plan de Développement Rural Régional

_du Plan Stratégique National à partir de 2023



Pour en savoir plus **Web-rencontres « Agir pour l'eau » du 2 au 6 mai 2022 - Replay en ligne**

Atelier 2 • Adaptions notre gestion de la ressource en eau face au changement climatique

https://www.youtube.com/watch?v=jAwJN6_LZSE&list=PLRoLxRLbFaJAFQ4MJyTUzc3H2ww_5shLc&index=3

Atelier 7 • Réduisons notre dépendance à l'eau

https://www.youtube.com/watch?v=wbOy7Jcv9zw&list=PLRoLxRLbFaJAFQ4MJyTUzc3H2ww_5shLc&index=8

Atelier 8 • Partageons l'eau pour demain

https://www.youtube.com/watch?v=lzmz9gXkmNQ&list=PLRoLxRLbFaJAFQ4MJyTUzc3H2ww_5shLc&index=9

Atelier 9 • Retrouvons des cours d'eau et milieux humides fonctionnels

https://www.youtube.com/watch?v=63-VGLJesxQ&list=PLRoLxRLbFaJAFQ4MJyTUzc3H2ww_5shLc&index=10

Publié ce matin : Guide et recommandations méthodologiques pour les analyses HMUC

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-sdage-et-sage/contenu1/lactualite-du-sdage-et-des-sage/analyses-hydrologie--milieux--usage--climat--suivez-le-guide.html>

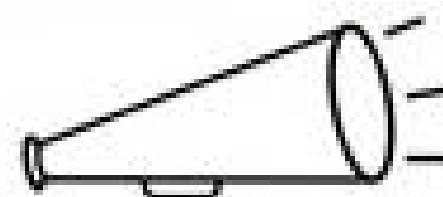
Un appel à projets effacement de plans d'eau pour 2023 ?

- Une demande croissante des maîtres d'ouvrage sur le bassin Loire-Bretagne
- Des retours d'expérience instructifs

Demandes d'aide pour 52 effacements de plan d'eau en 2021

- ✓ Des plans d'eau dégradés et sans usage
- ✓ Beaucoup de particuliers
- ✓ Des opérations groupées ou coordonnées

Coût moyen 70 000 € / effacement de plan d'eau (de 7 000 € à 225 000 €)



MERCI

A l'écoute de vos projets